



ÉLECTION du COMITÉ de DIRECTION de la Ligue de Guadeloupe de Football

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Dimanche 11 octobre 2026

DÉCLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier électronique **avant le jeudi 10 septembre 2026 à 23h59**, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

- Déclare la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction de la Ligue de Guadeloupe de Football
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet :
 - . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb – sauf le candidat tête de liste qui fait déjà cette déclaration ci-dessus),**
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRÉNOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président(e)</u> N°1				
<u>Président(e)</u> <u>délégué(e)</u> N°2				
<u>Secrétaire</u> <u>Général(e)</u> (le cas échéant) N°3				
<u>Trésorier(e)</u> (le cas échéant) N°4				
<u>Arbitre</u> N°5				
<u>Educateur (-trice)</u> N°6				
<u>Médecin</u> N°7				
N°8				
N°9				
N°10				
N°11				
N°12				

N°13				
N°14				
N°15				
N°16				
N°17				
N°18				
N°19				
N°20				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un(e) arbitre, un/ une éducateur (-trice), un médecin et être composée de 20 membres, dans le respect de la parité 10 femmes / 10 hommes